

Assainissement collectif : approbation du compte de surtaxes 2011

Le rapporteur,

☛ donne connaissance au conseil municipal du compte de surtaxes « assainissement collectif » établi par la SAUR, pour l'année 2011.

Le volume annuel assujéti à l'assainissement (assiette de la redevance) est le suivant :

2009	2010	2011	Variation
334 726	343 392	353 933	+ 3%

Les recettes d'exploitation pour la collectivité sont les suivantes :

2009	2010	2011	Variation
143 041.95 €	294 555.49 €	304 225.98 €	+ 3%

Le nombre d'abonnés est le suivant :

2009	2010	2011	Variation
3 567	3 796	4 045	+ 6.5%

Le linéaire de réseau est le suivant :

2009	2010	2011	Variation
47.5 km	48.3 km	53.56 km	+ 11%

Considérant l'avis favorable de la commission mixte « urbanisme et développement durable-voirie-transport-batiment » lors de sa réunion du 14 novembre 2012 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

le compte de surtaxes présenté ci-dessus par le rapporteur.

VOTE : à l'unanimité